



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 103986

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'entrée en sixième d'élèves dont le quotient intellectuel ne dépasse pas 70 et dont les parents n'acceptent pas l'avis défavorable donné par le conseil des professeurs. Ces élèves relevant de structures spécialisées perturbent les classes et épuisent la patience des professeurs, parfois dès le cours préparatoire. De nombreux médecins scolaires et enseignants concernés tirent la sonnette d'alarme sur le devenir de ces cas particuliers. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de subordonner le passage en classe de sixième à l'avis du conseil des professeurs, et non à la volonté des parents dépassés par le comportement de leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103986

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9722